

## Délibérations du Conseil municipal du 17 mai 2021

-----

Convocation et affichage : le 12/05/2021	
Affichage Procès-verbal : le 18 mai 2021	
Nombre de conseillers en exercice : <b>23</b>	
Présents : 18	Votants :

L'an deux mil vingt et un, le 17/05/ 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Saint Ives, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents** : Mrs et Mmes Joseph LE MÉROUR, Muriel LE MEROUR, Claude TANIYOU, Jacqueline HUGOT, Claude LEBERTRE, Jacques SANQUER, Maryvonne LE FLOCH, Monique HERRY, Thierry BETRANCOURT, Gilles LE ROY, Marine BROGLIN, Xavier MENESGUEN, Laurent JULIEN, Johanne PASQUET, Christiane LAGADIC, Michèle CALVEZ, Raymond POUDOULEC, Christian BLAIZE.

**Absents excusés** : Mme Majo LE ROUX-LE PAGE donne pouvoir à Xavier MENESGUEN, Gaëlle PRIOL, Edith GUELLEC donne pouvoir à Laurent JULIEN, Servane LE ROY donne pouvoir à Johanne PASQUET, Bertrand MARTIN donne pouvoir à Thierry BETRANCOURT.

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte.

**Désignation du secrétaire de séance** CGCT L2121-15) : M. Xavier MENESGUEN

### Ordre du jour

- 21-48 Eau du Ponant : prestation d'assistance à MO (Maitrise d'ouvrage) et de Mandat de MO - STEP
- 21-49 Convention avec Pont de Buis pour les camps ados de l'été
- 21-50 Tableau des effectifs : ouverture de postes
- 21-51 Attribution de subventions : Association les amis du Morvarc'h
- 21-52 Acquisition de portions de parcelles Impasse du lannic
- 21-53 Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal au Maire

Délibération n° 21-48 | 1.3 convention de mandat

### Eau du Ponant : prestation d'assistance à MO (Maitrise d'ouvrage) et de Mandat de MO - STEP

Monsieur le Maire présente l'objectif de la mission de mandat de maîtrise d'ouvrage, il s'agit de la construction d'un clarificateur, à la station d'épuration, en remplacement des membranes pour un débit de pointe de 350 m<sup>3</sup>/h pour une vitesse ascensionnelle de 0,8 m/h :

Les travaux de construction consistent en la mise en place de :

- Un clarificateur raclé d'un diamètre de 24 mètres,
- Un dégazeur type SEA avec une lame déversante de 6,5 m et une surface de 4,33 m<sup>2</sup>,
- Un puits de recirculation contenant deux pompes de 390 m<sup>3</sup>/h ,
- Un réacteur U.V. à positionner entre la fosse d'eau traitée existante et le bassin à marée calibré pour un débit de 390 m<sup>3</sup>/h
- Un carottage au niveau des réacteurs à membranes pour amener le niveau statique à une hauteur de 6,55 m avec adaptation en conséquence de l'altitude des départs en surverse (point A5).

Les travaux de modification concernent :

- L'Armoire électrique, les automatismes et la supervision à adapter,
- Les canalisations pour relier le dégazeur au clarificateur, le clarificateur au puits de recirculation, le puits de recirculation au bassin d'aération, le déversoir des colatures au poste toutes eaux et la sortie de la goulotte du clarificateur à la fosse d'eau traitée existante.

Suite à la réalisation des études préliminaires, qui ont permis de préciser les éléments constitutifs du projet, le coût prévisionnel global est évalué à 609 000 d'euros HT (valeur déc. 2020) dont 550 k€ pour la construction du clarificateur, 30 k€ pour la modification de l'arrêté d'exploitation avec étude de courantologie et 29 k€ pour l'assistance à maitrise d'ouvrage.

Le financement est assuré par le budget de l'assainissement de la ville de Camaret-sur-Mer.

Les missions du Mandataire sont les suivantes :

- MI1 : définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et réalisés
- MI2 : préparation du choix et passation du ou des marchés de maitrise d'oeuvre

MI3 : signature et suivi de l'exécution du ou des marchés de maîtrise d'œuvre – versement de la rémunération

MI4 : approbation des études d'avant-projet et des études de projet

MI5 : préparation du choix et passation des marchés de travaux

MI6 : signature et suivi d'exécution des marchés de travaux – paiement des prix

MI7 : gestion administrative des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux

MI8 : réception, levée des réserves et comptes à liquider

MI9 : actions en justice

Sur proposition de la Commission des Finances et après consultation du Trésorier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le projet de Construction d'un clarificateur en remplacement des membranes tel que présenté par la SPL Eau du Ponant, pour un montant prévisionnel de 609.000 € HT se décomposant comme suit :

Construction Clarificateur	550 000€
Modification de l'arrêté d'exploitation avec étude de courantologie	30 000 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	29 000 €
<b>Total HT</b>	<b>609 000 €</b>
TVA 20%	121 800 €
<b>Total TTC</b>	<b>730 800 €</b>

Confie à la SPL Eau du Ponant un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la gestion du projet,

Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la mission et du projet.

Délibération n° 21-49 | 1.7 Actes divers

### **Convention avec Pont de Buis pour les camps ados de l'été**

La commune de Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h renouvelle l'organisation des séjours pour les adolescents cet été. Les départs en séjours sont pour les jeunes des occasions de partager des expériences communes à l'extérieur de leur cellule familiale, de prendre part à la vie collective mais aussi de se responsabiliser.

La commune de Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h ouvre ses séjours aux jeunes de tout le territoire. Elle applique la tarification au quotient familial pour les familles.

La coordination de l'action est confiée à la CCPCAM (Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime).

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Autorise Monsieur le maire à signer avec la Commune de Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h la convention « Séjours espace jeunes » pour l'ensemble des séjours organisés par la commune de Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h.

Délibération n° 21-50 | 4.1 personnel titulaire

### **Tableau des effectifs : ouverture de postes**

Monsieur le Maire propose de modifier comme suit le tableau des effectifs principalement afin de pourvoir les mouvements de personnels et le recrutement de saisonniers pour l'été 2021.

#### **1/ Emplois permanents par l'ouverture de poste**

1 poste du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial à temps complet

1 poste d'adjoint technique territorial temps non complet de 28/35<sup>ème</sup> (rectificatif du temps horaire)

1 poste d'adjoint d'animation territoriale temps non complet de 22,5/35<sup>ème</sup>

#### **2/ Emplois de saisonniers**

Filière culturelle : 1 poste d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Cat B)

1 poste d'agent du patrimoine pour la bibliothèque à temps non complet,

Filière technique : Rajout et ajustement au tableau du 13 avril,

Filière administrative : 1 poste d'agent administratif territorial faisant fonction d'ASVP (agent de Surveillance Voie Publique).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, l'unanimité,  
Autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs tel que présenté.

• **Ouverture de postes de personnels permanents**

Date	Poste	
Au 1 <sup>er</sup> juin 2021	1 poste du cadre d'emploi des Adjointes techniques (Adjoint technique ou Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe ou Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe)	35/35 <sup>ème</sup>
Au 1 <sup>er</sup> juin 2021	1 poste d'Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	28/35 <sup>ème</sup>
Au 1 <sup>er</sup> sept. 2021	1 poste d'Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	22,5/35 <sup>ème</sup>

• **Postes de contractuels** : ajustement des postes ouverts pour le personnel contractuel dans le cadre de besoin saisonnier ou d'accroissement temporaire d'activité comme suit

Emploi	TC	TNC	IM	Périodes - année 2021
<b>Services techniques (ateliers, port, camping- PM)</b>				
<b>Filière administrative</b>				
Adjoint administratif (camping)	1	1	332	du 1 <sup>er</sup> juin au 31 août
Id	2		332	du 28 juin au 31 août
ID	1		332	du 1 <sup>er</sup> au 30 septembre
Adjoint administratif - ASVP	1		332	du 28 juin au 31 août
<b>Filière technique</b>				
Adjoint technique territorial (entretien multi sites)		3	332	du 28 juin au 31 août
Adjoint technique territorial (entretien multi sites)		1	332	du 21 mai au 31 juin
Adjoint technique territorial (entretien camping)		1	332	du 1 <sup>er</sup> avril au 30 sept.
Adjoint technique territorial (port entretien)		1	332	du 3 mai au 30 sept
Adjoint technique territorial (port/ pontons)		2	332	du 28 mai au 30 août
Adjoint technique territorial (port/ pontons)		2	332	du 1 <sup>er</sup> sept au 30 sept
Adjoint technique territorial (port/ pontons)	5		332	du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août
Adjoint technique territorial (espaces verts-propreté urbaine...)	2		332	du 1 <sup>er</sup> avril au 30 sept.
Adjoint technique territorial (espaces verts-propreté urbaine...)	1		332	du 1 <sup>er</sup> juin au 31 août
Adjoint technique territorial (espaces verts-propreté urbaine...)	2		332	du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août
<b>Filière animation / ALSH</b>				
Adjoint d'animation territorial	1		332	du 5 juillet au 30 juillet
Adjoint d'animation territorial	1		332	Le 5/07 + du 1 <sup>er</sup> août au 1 <sup>er</sup> sept
Adjoint d'animation territorial	1	1	332	du 5 juillet au 1 <sup>er</sup> sept
<b>Culture</b>				
Adjoint territorial du patrimoine (CIF Vauban)	2		332	du 1 <sup>er</sup> au 30 juin
Adjoint territorial du patrimoine (CIF Vauban)	3		332	du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août
Adjoint territorial du patrimoine (CIF Vauban)		1	332	du 1 <sup>er</sup> sept au 1 <sup>er</sup> novembre
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques.	1		468	du 28 mai au 30 septembre
Adjoint territorial du patrimoine (bibliothèque)		1	332	Le 2 juillet + du 17 au 28 août

Besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - Loi n° 84-53 du 26 janv. 1984 - Article 3, al 2°  
IM : indice majoré - TC : temps complet - TNC : temps non complet

Délibération n° 21-51 | 7.5 subventions accordées

**Attribution de subventions : Association les amis du Morvac'h**

Sur proposition de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre, 4 abstentions)

Attribue les subventions comme suit :

Subventions aux associations - Article 65741	Montant	Observation
Grand prix de l'école navale GPEN	-15.000 €	Annulation de la manifestation
Provision	14 000 €	
Association « les amis du Morvac'h	1 000 €	Subvention exceptionnelle

Dit que les crédits sont inscrits au BP 2021 à l'article 65741.

Délibération n° 21-52 | 3.1 Acquisitions

**Acquisition de portions de parcelles Impasse du lannic**

Monsieur le Maire expose qu'un bornage est en cours afin de délimiter les portions de parcelles des riverains de la voie privée « Impasse du Lannic » classée à tort, en son temps, dans le domaine public communal. Il convient de régulariser cette erreur administrative par des actes notariés et une nouvelle délibération de classement. Par ailleurs, la voie nécessite d'être élargie afin de permettre l'accès des véhicules de secours entre autres.

Sur proposition de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe le prix d'acquisition aux riverains des emprises de voirie définies au plan de bornage, à 5 € le m<sup>2</sup>,  
 Fixe le prix d'acquisition de portions de parcelles constructibles pour l'élargissement de la voie à 35 €,  
 Charge Maître FRESNAIS, de l'Office Notarial de la Presqu'île de Crozon - P FRESNAIS, A HEBERT & Associés à Crozon, de la rédaction des actes notariés,  
 Dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune.

Délibération n° 21 -53 | 5.4 Délégation de fonctions

**Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil au maire**

Le conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation.

21-31	25/03	24	7.6 Contribution budg	Maires Ruraux 29	Adhésion 2021	100,00 €
21-32	29/03	4	1.1 MAPA	SOCOTEC	Vérification bâtiments communaux	4 164,00 €
21-33	02/04	4	1.1 MAPA	SPAC	Rue des 4 vents Assainissement et pluvial	304 965
21-34	13/04	2	3.5 Gestion domaine	Divers	Révision des tarifs 2021	
21-35	14/04	3	7.3 Emprunt	Caisse Epargne	600 000 € budget du port sur 15 ans - taux fixe 0,62%	
21-36	26/04	8	9.2 Autres Domaines	Gonzalvo	Concession funéraire	210,00 €
21-37	26/04	8	9.2 Autres Domaines	HILAIRET	Concession funéraire	410,00 €
21-38	26/04	8	9.2 Autres Domaines	RIOU	Concession funéraire	205,00 €
21-39	26/04	8	9.2 Autres Domaines	FERREC	Concession funéraire	410,00 €
21-40	27/04	26	7.5 Subventions	ETAT - CNL	Subvention CNL : acquisition de livres - Bibliothèque	
21-41	22/04	8	9.2 Autres Domaines	AVISSE	Concession funéraire	205,00 €
21-42	22/04	8	9.2 Autres Domaines	RIOU	Concession funéraire	140 €
21-43	23/04	8	9.2 Autres Domaines	LE MONZE	Concession funéraire	205,00 €
21-44	23/04	8	9.2 Autres Domaines	IUNG	Concession funéraire	140 €
21-45	23/04	8	9.2 Autres Domaines	BROISE	Concession funéraire	315,00 €
21-46	23/04	8	9.2 Autres Domaines	RIOU	Concession funéraire	315,00 €
21-47	28/04		3.5 Gestion domaine	Divers	Tarifs communaux et droits de place : modification 9B	
21-48	07/05	24	7.6 Contribution budg	CAUE	Adhésion 2021	50,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 24.